

Groupe d'échanges « évolution du ministère » du 5 avril 2005

*Participants : DPSM : MM. PARENT, REDOULEZ, GREGOIRE, PFEIFFER, Mme SOULIE
DR : M.GALARD
CFDT : François DELATRONCHETTE, Lionel MAIRE, Marie-Paule MORISSET, Patrick GROSROYAT*

Le point le plus nouveau était constitué par la présentation de la synthèse des projets de service des DDE (**voir power-point ci-joint en annexe**).

On passerait selon la DPSM de 1200 subdivisions 300-400 implantations.

Plusieurs configurations des futures DDE ressortent : le modèle A ressort dans 3 cas sur 10 (CF diapo n°12) avec des variantes dans 4 cas sur 10 (diapo n°13 à 19).

Le modèle B (diapo n°20) n'a été retenu que par 2 DDE. Les services sont alors constitués selon les 3 types de rôle de l'Etat : régalién, prestataire, partenaire.

Le modèle C (diapo n°21) où toute la DDE est regroupée en un seul lieu (le siège) concerne 1 cas sur 10.

La configuration de 2 DDE sur 3 intègre un service propre dédié à l'Ingénierie publique et à l'aménagement du territoire.

Les effectifs des DDE passerait d'une moyenne de 800 actuelle à 250/300 avec des extrêmes de 100 à 600.

De nouvelles compétences sont à développer (risques, sécurité...) et de niveaux élevés (A/A+, chargés de mission territoriaux).

La CFDT a fait état de ses inquiétudes les plus grandes quant au maintien de la capacité de connaissance des territoires avec la disparition importante d'implantations territoriales ; la possibilités de continuer à avoir des moyens pour l'ingénierie publique, et l'ATESAT en particulier, est mise en doute.

La CFDT pointe le manque en matière d'environnement dans les missions retenues par les DDE alors qu'elles sont les services départementaux mis à disposition du Ministère de l'Ecologie.

Elle s'interroge sur les fusions DDE /DDAF et les guichets uniques (IP, eau) évoqués par la circulaire Raffarin du 16 novembre 2004.

Enfin, elle rappelle qu'elle avait demandé une synthèse des inspections faites dans les services sur le dialogue social.

La CFDT s'inquiète des agents d'exploitation et chefs d'équipe qui travaillent en dehors des routes (ex : entretien des bâtiments, communication, ADS...) et qui ne sont pas tous intégrés dans d'autres corps (agents techniques dessinateurs, adjoints...).

Le DPSM répond qu'il va envoyer un rappel aux chefs de service pour que les reclassements sur d'autres corps se fassent rapidement, ces agents ne sont pas transférables.

La CFDT est intervenue pour signaler que des chefs d'équipe d'exploitation qui travaillaient sur l'ingénierie publique sont déplacés vers les routes nationales Etat. Le DPSM confirme que c'est une volonté nationale.

La CFDT a rappelé qu'elle souhaite fortement un cadrage national unique sous forme de circulaire DPSM aux services qui traiterait concrètement des garanties aux agents en matière de revenus, d'emplois, d'organisation du travail, de retour à l'Etat en cas de transfert, des aides en cas de mobilité forcée (déplacements, emploi du conjoint, scolarité des enfants...).

Le DPSM répond qu'une note synthétique est prévue pour la prochaine réunion du groupe d'échanges du 17 mai.

Concernant le RST (Réseau Scientifique et Technique), la DPSM indique que l'ADF a écrit pour demander que l'unicité du RST soit maintenue.

La DPSM rappelle qu'elle a demandé aux DDE de faire remonter les projets de préfets et que les secrétaires généraux des ministères décideront en final.

La DPSM présente les propos tenus lors du séminaire des chefs de services du 23 mars 2005 (bientôt sur le site de la DPSM à Equipement Demain).

La Direction des Routes diffuse les délibérations complémentaires des Conseils Généraux qu'elle a reçue

(58 disponibles) (voir l'Infos Rapides du 6 avril 2005 avec le compte-rendu de l'entrevue avec la DR).

La DPSM dit avoir reçu deux projets de texte du ministère de l'intérieur à la mi-février.

Elle a fait des observations à la Fonction Publique :

- elle a demandé pour le texte de mis à disposition individuelle de distinguer les services mis à disposition des services transférés.
- elle a indiqué pour les organismes paritaires de la FPT qu'il serait souhaitable que les agents transférés soient représentés et demande la modification des seuils pour les élections à la FPT.
- elle a demandé des modifications sur le texte détachement sans limitation de durée.

Une réunion en interministériel sur ces textes entre les ministères et la DGCL est prévue en avril.

La DPSM donne des informations sur l'avancement des textes sur l'homologie.

Une réunion cabinet du ministre avec le ministère de l'intérieur a eu lieu la semaine dernière.

Quelques avancées sont à signaler :

- la DPSM a proposé que les chefs d'équipe aient comme cadre d'emploi correspondant celui d'agent de maîtrise et que les CE principaux soient intégrés à agent de maîtrise principaux. La solution retenue est des indices provisoires à créer pour une stricte égalité puis passage à AMP.
- la DPSM a proposé que les dessinateurs chefs de groupe aient agent de maîtrise, ce qui a été accordés. Pour les dessinateurs, ce serait agent technique.
 - les contrôleurs ayant accès à la catégorie A à l'Etat, la DGCL va modifier le statut territoriale dans le sens.
- les ITPE chefs d'arrondissement (30 agents) auront comme correspondance ingénieurs en chef territoriaux.
- pour le maintien de la NBI, un texte permettra reconduire la NBI du côté FPT

Le projet de décret homologie va être réécrit.